

depuis le 29 octobre. Elle reçoit donc des documents depuis plusieurs semaines, et en recevait hier encore. Le très honorable représentant ne tient certainement pas à ce que je commente les preuves. Jamais aucun procureur général ne l'a fait. Il décide s'il y a lieu ou non d'entamer des poursuites. Dans le cas qui nous occupe, il incombe aux autorités de la ville de Montréal ou au procureur général de la province de Québec d'en décider. Le très honorable représentant parle de subversion, de sédition et que sais-je encore, et il a raison. J'ai fouillé les archives sans pouvoir y relever, depuis les débuts de la Confédération, un seul exemple d'accusation de sédition, portée par le procureur général du Canada. La sédition est un délit aux termes du Code criminel du Canada et les poursuites qu'il prévoit en pareil cas, et dans tous les autres, doivent être intentées par le procureur général de la province intéressée.

Les deux seuls cas de sédition que j'ai relevés depuis 30 ans étaient des accusations portées par le procureur général du Québec contre les témoins de Jéhovah. Les seuls cas de sédition actuellement devant les tribunaux, celui de Michel Chartrand, celui de Pierre Vallières et celui, abandonné, contre Charles Gagnon, résultent également de poursuites entamées par le procureur général du Québec. C'est une responsabilité qui lui incombe.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Nous ne devons pas engager de débats. Après la question supplémentaire du très honorable représentant, nous reviendrons au député d'York-Sud.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, les débats m'intéressent, bien entendu, mais je pose maintenant une question au ministre. Après ce qu'il a vu, a-t-il donné des instructions à la Gendarmerie royale ou parlé au secrétaire d'État de l'existence d'un élément de délit ou de conduite révolutionnaire qui sied mal à un organisme financé par le peuple canadien?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, comme le très honorable représentant le sait aussi bien que moi, tous les conseils que je pourrais donner au premier ministre ou à mon collègue le secrétaire d'État seraient de caractère aussi confidentiel que tout autre conseil que donnerait un avocat à son client et que je ne le divulguerais pas ici à la Chambre.

Des voix: Bravo!

[L'hon. M. Turner.]

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Quel rideau de fumée!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous voici en plein débat. La présidence a donné la parole au député d'York-Sud.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES ATROCITÉS AU VIETNAM—L'ENQUÊTE PAR LA CIC OU PAR UNE MISSION DE L'ONU

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une voix assez forte, mais je n'ai pas jugé bon de m'en servir pour tenter de couvrir le bruit qui m'entourait. J'hésite à poser une question qui ne concerne ni Montréal ni Québec, mais je vais le faire cependant. Le premier ministre a-t-il eu l'occasion d'étudier avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question que je lui ai posée mardi dernier? J'ai été désolé d'apprendre que le ministre était hospitalisé. Le premier ministre a-t-il eu l'occasion de s'entretenir avec lui de la question que je lui ai posée au sujet des atrocités au Vietnam?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai bien demandé au ministère de s'enquérir de cet aspect de la question du député portant sur la CIC. Je n'ai pas encore reçu de réponse. Comme vient de le signaler le député, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est malade et c'est peut-être pour cela qu'il ne m'a pas encore fait rapport. Quand j'aurai une réponse, je me ferai un plaisir de la transmettre.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je prie le premier ministre de garder présente à l'esprit ma seconde question qui revêt peut-être encore plus d'importance. Le premier ministre envisage-t-il d'inviter notre représentant permanent aux Nations Unies à avoir avec le secrétaire général de cette organisation un échange de vues sur l'envoi au Vietnam d'une mission chargée d'enquêter sur ces atrocités dont certaines viennent d'être révélées aujourd'hui même?

Le très hon. M. Trudeau: Si le résultat de ma première enquête en fait apparaître la nécessité, je ne manquerai pas de m'entretenir de cette question avec le ministre.

QUESTION POSÉE AU CABINET

[Français]

M Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Pourrait-il dire s'il partage l'idée de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce